

ÉVÉNEMENTS	PRESTATION	PACKAGE UNITAIRE HT	NB PERS	TOTAL HT
<b>RUGBY XV DE FRANCE</b>	<b>TEST MATCHS NOVEMBRE 2010</b>			
SAMEDI 13 NOVEMBRE 2010 - 18H STADE DE LA BEAUJOIRE / NANTES	FRANCE - FIDJI	nous consulter		
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2010 - 20H45 STADE DE GERLAND / LYON	FRANCE - ARGENTINE	nous consulter		
SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010 - 20H45 STADE DE FRANCE / ST-DENIS	FRANCE - AUSTRALIE	ESPACE SELLA ARMENONVILLE <b>680 €</b>		
<b>HANDBALL</b>	<b>TOURNOI DE PARIS 2011</b>			
SAMEDI 8 JANVIER 2011 - 14H et 16H30 PALAIS OMNISPORTS PARIS BERCY	L'AFFICHE : FRANCE, ARGENTINE, CORÉE DU SUD ET CROATIE	VILLAGE FFHB - POPB	nous consulter	
DIMANCHE 9 JANVIER 2011 - 14H et 16H30 PALAIS OMNISPORTS PARIS BERCY	FINALE ET 3e PLACE	VILLAGE FFHB - POPB	nous consulter	
<b>RUGBY XV DE FRANCE</b>	<b>6 NATIONS 2011</b>			
SAMEDI 5 FÉVRIER 2011 - 18H STADE DE FRANCE / ST-DENIS	FRANCE - ÉCOSSE	ESPACE SELLA ARMENONVILLE <b>710 €</b>		
		CARRÉ DES FEUILLANTS <b>770 €</b>		
		3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN <b>2 350 €</b>		
		SUPPLÉMENT SINGLE <b>300 €</b>		
		OPTION GOLF <b>175 €</b>		
<b>IRLANDE - FRANCE</b> DIMANCHE 13 FÉVRIER 2011 - 15H GMT Aviva Stadium, Dublin	SÉJOUR VIP EN CENTRE VILLE THE FITZWILLIAM HOTEL 5* DU VEND 11 AU DIM 13 FÉVRIER 2011	3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN <b>2 250 €</b>		
		SUPPLÉMENT SINGLE <b>200 €</b>		
<b>ANGLETERRE - FRANCE</b> SAMEDI 26 FÉVRIER 2011 - 17H GMT Twickenham Stadium, Londres	SÉJOUR EN CENTRE VILLE THE GROSVENOR HOUSE HOTEL 5* DU VEND 25 AU DIM 27 FÉVRIER 2011	3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN <b>2 150 €</b>		
		SUPPLÉMENT SINGLE <b>350 €</b>		
	EQUIPEMENT SEUL	OPTION RUGBY À L'ANCIENNE <b>100 €</b>		
	EQUIPEMENT + PARTICIPATION	OPTION RUGBY À L'ANCIENNE <b>150 €</b>		
<b>ITALIE - FRANCE</b> SAMEDI 12 MARS 2011 - 15H30 Stadio Flaminio, Rome	SÉJOUR EN CENTRE VILLE GRAND HOTEL VIA VENETO 5* DU VEND 11 AU DIM 13 MARS 2011	3j / 2 nuits DOUBLE / TWIN <b>2 300 €</b>		
		SUPPLÉMENT SINGLE <b>350 €</b>		
	DÉCOUVERTE DE LA VILLE EN SCOOTER	OPTION SCOOTER <b>150 €</b>		
SAMEDI 19 MARS 2011 - 20H45 STADE DE FRANCE / ST-DENIS	FRANCE - GALLES	ESPACE SELLA ARMENONVILLE <b>710 €</b>		
		CARRÉ DES FEUILLANTS <b>770 €</b>		
<b>RUGBY</b>	<b>SUPER 15 2011   MATCHS EN AFRIQUE DU SUD</b>			
<b>SUPER 15 EN AFRIQUE DU SUD</b> AVRIL-MAI 2011 CAPE TOWN	SÉJOUR EN HÔTELS 5* LE CAP + MADIKWE GAME RESERVE	8j / 5 nuits DOUBLE / TWIN <b>nous consulter</b>		
		SUPPLÉMENT SINGLE <b>nous consulter</b>		
<b>H CUP</b>	<b>COUPE D'EUROPE DE RUGBY 2010 / 2011</b>			
SAMEDI 21 MAI 2011 - horaire à confirmer Millennium Stadium, Cardiff	FINALE H CUP	SEJOUR VIP EN HOTEL 4* OU 5* CENTRE VILLE	nous consulter	
<b>RUGBY TOP 14 ORANGE</b>	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY 2010 / 2011</b>			
VENDREDI 27 MAI 2011 - 20H45 Stade à confirmer, NC	1/2 FINALE 1 TOP 14 ORANGE	PACK VIP	nous consulter	
SAMEDI 28 MAI 2011 - 16H30 Stade à confirmer, NC	1/2 FINALE 2 TOP 14 ORANGE	PACK VIP	nous consulter	
SAMEDI 4 JUIN 2011 - 20H45 STADE DE FRANCE / ST-DENIS	FINALE TOP 14	ESPACE SELLA ARMENONVILLE <b>540 €</b>		

### TOTAL DE LA COMMANDE HT

RÈGLEMENT : 50 % A LA COMMANDE - SOLDE A ÉCHÉANCE 30 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT.

T.V.A. 19,6 %

**NOTA : Votre commande ne sera effective qu'à la réception de votre acompte (voir Conditions Générales de Vente). L'accès à l'événement est conditionné par le règlement intégral de la facture.**

**TOTAL T.T.C.**

### ADRESSE DE FACTURATION

SOCIÉTÉ : \_\_\_\_\_ N° TVA INT. : \_\_\_\_\_  
 CONTACT : \_\_\_\_\_ ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 TEL. : \_\_\_\_\_  
 FAX : \_\_\_\_\_  
 MAIL : \_\_\_\_\_ CP - VILLE : \_\_\_\_\_

### ADRESSE DE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE

SOCIÉTÉ : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_  
 CONTACT : \_\_\_\_\_ ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 TEL. : \_\_\_\_\_  
 FAX : \_\_\_\_\_ CP - VILLE : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**BON POUR ACCORD**

Nous, soussignés, commandons de manière ferme et définitive ces hospitalités et reconnaissons accepter les conditions générales de vente.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

CACHET DE LA SOCIÉTÉ



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'inscription à la prestation présentée dans notre courrier implique l'adhésion totale aux conditions générales de vente, ainsi qu'aux conditions particulières de l'Agence SELLA Communication.

Le montant des prestations à l'étranger est susceptible d'augmentation pour toute variation de parité monétaire supérieure ou égale à 7% par rapport au cours du 1er septembre 2010.

Les présentes conditions s'appliquent pour autant que le devis et/ou bon de commande ne prévoit pas de dispositions contraires.

## COMMANDE

La signature d'une commande par le Client vaut commande ferme et définitive et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent, notamment, sur tout bon de commande et conditions générales d'achat du client, sauf accord particulier signé entre les parties.

Sans préjudice de l'application des dispositions figurant ci-après, SELLA Communication pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle dans les cas suivants :

- non-paiement par le Client de tout ou partie des montants devant être réglés à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande,
- non-production de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande.

## PRESTATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

Concernant les prestations de relations publiques et location d'espace, le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par tous ses préposés et invités le cas échéant, les règlements et consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans l'espace où se déroulent les prestations.

Le Client est informé qu'aucune personne ne saurait être admise dans cet espace sans être dûment munie d'un titre officiel établi et/ou remise par SELLA Communication : dans tous les cas SELLA Communication se réserve le droit de refuser l'accès et/ou d'exclure de cet espace, toute personne dont la tenue ou le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement de l'événement sportif concerné ou des prestations ou ne respectant pas les règlements et consignes susvisés, le Client renonçant à toute réclamation de ce fait.

## MODIFICATIONS DES PRESTATIONS ET ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LE CLIENT

Toute demande par le Client de modification et/ou report des prestations commandées devra être formulée par écrit et sera soumise à l'acceptation préalable et écrite de SELLA Communication. De telles demandes pourront entraîner une révision du prix et le demandeur prendra à sa charge les éventuels frais supplémentaires nécessités.

## REPORTS, ANNULATION & MODIFICATIONS DES MANIFESTATIONS

En aucun cas, SELLA Communication ne peut être tenu pour responsable d'éventuels reports, modifications ou annulations de matchs ou manifestations sportives ou encore de la non-exécution des prestations commandées en raison ou non d'un cas de force majeure. Le Client reconnaît avoir été informé du risque résultant de l'annulation totale ou partielle de la manifestation et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de SELLA Communication, aux fins d'obtenir un remboursement et/ou des dommages et intérêts pour ces motifs.

Les dates et les horaires proposés dans tous nos programmes sont susceptibles de changements. SELLA Communication ne peut être tenu responsable en cas de retard d'un ou de plusieurs participants se présentant au départ après l'heure de rendez-vous indiquée sur le programme fourni par l'organisateur.

## PLACES DE MATCH

Les places de match ne peuvent être remboursées après la commande. Elles seront remises au Client le jour de la prestation. Après remise des places, SELLA Communication n'est pas responsable de la perte ou du vol de celles-ci.

## Date, signature et cachet de la société :

## CONDITIONS D'INSCRIPTION – PRIX – MODALITES DE FACTURATION – CONDITIONS DE REGLEMENT

**Inscription** - Les inscriptions sont prises dans l'ordre chronologique d'arrivée. Elles doivent être confirmées par retour de notre «Bon de Commande».

**Prix** - Les prix mentionnés aux devis et/ou bon de commande sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande et s'entendent hors taxes.

**Facturation** - Toutes les factures de la société sont établies TTC en euros et payables à réception de facture.

**Règlement** - Toutes les factures de SELLA Communication sont payables au siège social, par chèque ou virement bancaire, à réception de facture.

Un acompte de 50 % du prix total T.T.C. de la prestation devra être versé à réception de notre facture. Le solde devant être réglé 30 jours avant la date de l'opération.

Toute commande reçue à moins de 30 jours entraîne le versement total des prestations.

**Retard de règlement** - Le non-paiement des factures de la société aux dates prévues sur la facture entraînera, après mise en demeure, des pénalités de retard calculées à un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée.

**Annulation - Par le client** : en cas d'annulation intervenant à plus de 60 jours avant la date de prestation, les frais seront équivalents au montant de l'acompte déjà versé (soit 50% du montant total T. T. C.).

Pour toute annulation à moins de 60 jours de la date de réalisation, le montant total T. T. C. des prestations commandées reste acquis en totalité par SELLA Communication.

**Par le fournisseur** : sans le respect strict de nos conditions de paiement, SELLA Communication se réserve le droit d'annuler toute commande suivant les conditions mentionnées ci-dessus.

## PRESTATIONS NON COMPRISES DANS NOS TARIFS

- Les prestations non mentionnées au programme.
- Les pré et post acheminements pour vous rendre au point de rendez-vous, hébergement et restauration éventuels compris.
- Toutes modifications ou toutes améliorations apportées au programme à la demande du client.
- Les dépenses à caractère personnel (blanchisserie, bar, minibar, téléphone, télévision...).
- Les repas mentionnés «libres».
- Les boissons hors repas organisés par la société SELLA Communication.
- L'assurance annulation.

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

Pour les déplacements intra-communautaires et ses ressortissants, une pièce d'identité en cours de validité est exigée.

Pour les déplacements extracommunautaires et les ressortissants étrangers, nous vous convions à vous conformer aux formalités consulaires du pays de destination. En cas de non conformité administrative personnelle, la compagnie aérienne se verra dans l'obligation de refuser la ou les personnes à bord. La société SELLA Communication décline toute responsabilité. Le montant du forfait ne sera en aucun cas remboursé.

## ASSURANCES

Pour chaque prestation, la société SELLA Communication souscrit une assurance «Responsabilité Civile Organisateur» ainsi qu'une assurance «Assistance». Cette assurance ne couvre pas les frais d'annulation.

## LITIGES

Toute réclamation relative à une prestation devra être formulée par pli recommandé à la Société SELLA Communication dans un délai maximum de 5 jours après retour de l'opération.

## JURIDICTION

En cas de contestations ou litiges, seul le tribunal d'Agen sera compétent.